

Le stage d'adaptation facilite l'intégration dans le premier poste

La formation des contrôleurs comprend un stage d'adaptation à l'emploi. Troisième phase de leur cycle long après le parcours au CEFIL et le stage pratique, ce stage d'adaptation se déroule de juillet à septembre, dans la future unité d'affectation du stagiaire. C'est un moment important de découverte de ses nouveaux collègues et de la réalité du poste.

Durant les trois mois du stage, le futur contrôleur s'intègre progressivement à son environnement professionnel et à ses nouvelles fonctions. Il découvre son premier métier et fait la connaissance de ses nouveaux collègues. Il les interviewe pour connaître le détail des activités, pour collecter les premiers éléments de son premier système d'informations (contacts utiles, sites, notes de base, ...). Il réfléchit aux formations complémentaires pour acquérir les connaissances nécessaires au poste. Il sera en fin de stage évalué par le chef de l'unité.

L'évaluation est basée sur cinq critères :

- la capacité à tenir le poste
- l'efficacité du travail
- la capacité d'autonomie
- l'aptitude à travailler en groupe
- les qualités relationnelles

Cette évaluation est notée et accompagnée d'une appréciation littéraire. Cette note est l'une des trois notes participant à la décision de titularisation (coefficient 2). Les deux autres notes sont celle obtenue au CEFIL (coefficient 5) et celle de la soutenance du rapport de stage pratique devant le jury (coefficient 3).